

Annexe 3

Lettre de garantie relative aux composantes d'aliments du bétail

(Note : Il faut utiliser la formulation exacte.)

Directives :

- ✓ L'annexe 3 doit être complétée par la meunerie commerciale d'aliments du bétail (de type A/B/D) qui vend des aliments du bétail aux installations inscrites au PCCPER (site, moulange AQC, parc de rassemblement ou meunerie commerciale d'aliments du bétail de type A/B/D).
- ✓ L'annexe 3 doit être conservée sur chaque site, moulange AQC, parc de rassemblement ou meunerie commerciale d'aliments du bétail inscrite au PCCPER.
- ✓ Les meuneries commerciales d'aliments du bétail sont tenues d'informer immédiatement tout client inscrit au programme en cas d'introduction ou d'introduction probable de ractopamine dans les aliments reçus.

Destinataire des aliments et/ou des ingrédients alimentaires du bétail :

Nom de l'installation, du site ou du parc de rassemblement :
Numéro(s) d'identification du/des site(s) (NIS) (le cas échéant) :
Nom du responsable AQC ou l'éleveur, du représentant de la meunerie commerciale ou du responsable du parc de rassemblement :
Adresse (bureau du site ou propriétaire) :
No de téléphone :

Cette lettre de garantie atteste que :

Nom de l'installation d'aliments du bétail :
Code de l'installation d'aliments du bétail :
Adresse :
No de téléphone :

est une installation de fabrication d'aliments du bétail commerciale de type _____ (indiquer s'il s'agit d'une installation de type A, B ou D) **inscrite au PCCPER** et dotée des méthodes appropriées pour que tous les aliments du bétail et les ingrédients d'aliments du bétail livrés à votre installation respectent les exigences du PCCPER.

Tous les employés participant à la manipulation et à la fabrication d'aliments du bétail ont lu et compris le protocole et acceptent de participer à la production d'aliments du bétail dans le cadre de ce programme. Des registres appropriés sont conservés pour toutes les étapes de production de manière à pouvoir retracer les aliments du bétail et s'assurer qu'ils ne sont pas entrés en contact avec la ractopamine.

Nom du représentant de l'installation d'aliments du bétail :
Signature :
Poste :
Date :